

Mairie
DE
MUILLE-VILLETTE



80400

TEL: 03 23 81 13 79
FAX: 03 23 81 56 94

<http://mairiemuille-villette.e-monsite.com>

mail : mairie.muille-villette@orange.fr

"MUILLE" "A VENIR"

1^{er} trimestre
2016

Bulletin édité par la
Mairie
de Muille-Villette





Le Vendredi 8 Janvier, la commune organisait sa cérémonie des vœux à la salle polyvalente.

Le Maire a honoré deux agents communaux, remettant à **Bruno DELHAYE**, secrétaire de mairie, la médaille d'honneur communale d'argent et à **Didier DEVISMES**, agent des services techniques, la médaille d'honneur communale de vermeil.



Après le verre de l'amitié, environ 80 personnes ont pris place à table pour un repas traditionnel.



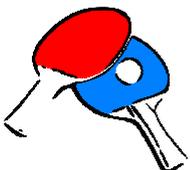


Lors de son Assemblée Générale du Vendredi 22 Janvier, l'Association Muille en fête a élu son nouveau bureau :

- Président : Dominique SIROT
- Vice-présidents : Wilfried COCHENNEC et Ludovic LEMAITRE
- Secrétaire : Virginie TREFCON
- Secrétaire adjoint : Eric SLOSARCZYK
- Trésorière : Inès POULLE



Le Vendredi 29 Janvier, Stéphane DEMILLY est venu à la rencontre des membres du club.





Ce Samedi 12 Mars a eu lieu un repas moules/frites organisée par l'association Mulle en fête...

C'est dans une ambiance disco, qu'une centaine de personnes se sont donné rendez-vous.



Samedi 19 Mars 2016, notre député Stéphane Demilly est venu rencontrer l'équipe municipale et quelques habitants du village. Ils ont pu aborder avec lui certains sujets d'actualité comme Sapag ; le canal Seine Nord Europe etc..

Manifestations

A noter dans votre agenda

- Le Dimanche 24 Avril : Repas des aînés par Muille en fête.
- Le Dimanche 8 Mai : Brocante par Muille en fête.
- Le Samedi 21 Mai : Loto par l'association « Les petits lutins ».
- Le Vendredi 27 Mai : La fête des voisins.
- Le Samedi 28 Mai : Concours de boules par Muille en fête.
- Le Dimanche 5 Juin : Somm'Ain'Oise par Muille VTT.
- Le Samedi 11 et Dimanche 12 Juin : Spectacle de danses par Yokis à Ham.

NB : Nous tenons à rappeler à nouveau aux associations qui souhaitent que leurs manifestations apparaissent dans le prochain Muille A Venir, qu'elles doivent faire parvenir leur calendrier aux membres de la commission de communication. Un tiroir est prévu à cet effet dans le couloir de la mairie.

Location de vaisselle



L 'Association « Muille en fête » vous rappelle que vous avez la possibilité de louer de la vaisselle (anniversaire ; mariage ; baptême...).

Pour tout renseignement, merci de contacter :
Mme SIROT Isabelle au 03.23.36.50.68

Ouverture de la mairie

Le secrétariat de mairie est ouvert :

Lundi, Mardi et Vendredi de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 18 H 00.

Le Mercredi de 9 H 00 à 12 H 00.

Fermé le Mercredi après-midi
et le Jeudi toute la journée.



Permanence du maire et des adjoints : le vendredi de 18h à 19h



ETAT CIVIL

Décès

Le 26 Mai 2015 Mr COLETTA Gaetano
Le 1^{er} Juin 2015 Mr TAMPIGNY Alain
Le 16 Juillet 2015 Mme LEPREUX veuve FOLLY Paulette
Le 24 Aout 2015 Mr FRANCOIS Jean-Claude
Le 9 Septembre 2015 Mme VILAIN veuve NOE Andréa
Le 25 Septembre 2015 Mme BOUDOUX épouse RIGAUX Rolande
Le 11 Décembre 2015 Mr SALUAU Michel
Le 9 Janvier 2016 Mr DETOURNAY Jacques
Le 15 Février 2016 Mme HANQUIER veuve CHARLET Jacqueline



Mariages

Le 20 Février 2016 Mr NIOT Jérôme et Melle FRANCOIS Sandrine



Naissances

CANIOU Quentin né le 2 Juin 2015
BAUMGAERTNER HENNEVILLE Afton née le 1^{er} Juillet 2015
LEMAIRE Valentin né le 14 Septembre 2015
CRETELLE Raphaël né le 28 Octobre 2015
LAOUT Thiméo né le 3 Novembre 2015
DEVARENNE Tristan né le 18 Novembre 2015
WALLET Savannah et Santanna nées le 29 Décembre 2015



Aide à domicile en Milieu Rural (ADMAR)

A la recherche de bénévoles, si vous disposez d'un peu de temps, vous aimez le contact, rejoignez l'ADMAR.

Implantée dans la commune d'Esmerly-Hallon et desservant également les communes d'Esmerly-Hallon ; Brouchy ; Muille-Villette et Ham. Cette association, souhaite développer ses offres de services à **toutes personnes.**

L'association propose les services suivants :

- Soutien aux personnes âgées.
- Aide aux personnes handicapées.
- Ménage, Repassage.

Elle met en place un personnel expérimenté et qualifié selon la nature des tâches à effectuer.

Responsable village : Madame Isabelle SIROT au 03.23.36.50.68

Permanence à Esmerly-Hallon : au 33 Grande rue , Lundi et Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Madame ANAYA Nathalie et Madame PICART Séverine au 03.22.78.45.41 fax : 03.22.78.30.12



Portage des repas

Nous vous rappelons que le portage de repas à domicile existe depuis quelques années, sans condition d'âge, ni de ressources. Il s'effectue tous les jours y compris dimanches et jours de fêtes. Chacun à la possibilité de composer son menu à partir de plusieurs propositions choisies dans une liste distribuée une semaine avant. Vous pourrez vous de façon régulière ou de façon occasionnelle.

Le prix actuel est fixé à 6€, il comprend :

- 1 hors d'œuvre (plusieurs choix)
- 1 plat de résistance (plusieurs choix de viandes et légumes)
- 1 fromage
- 1 dessert (plusieurs choix)
- 1 potage

Vous pouvez vous renseigner à la mairie de Brouchy au 03.23.81.11.48





RECENSEMENT

de la population 2016



Le recensement qui a été effectué du 21 Janvier au 20 Février 2016 a donné les résultats suivants :

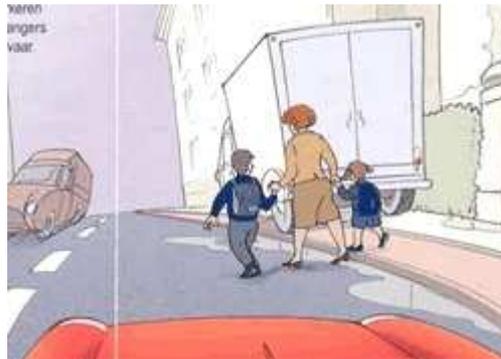
- 397 logements collectés
- 342 Logements habités
- 3 Résidences secondaires
- 52 logements vacants ou autres
- 824 habitants

Ce sont les chiffres bruts qui seront vérifiés et affinés par la direction régionale de l'INSEE.

Nous tenons à remercier les Agents Recenseurs pour le travail effectué.



Rappel concernant le stationnement gênant sur trottoir.



CHERCHEZ L'ERREUR

1) Le code de la route :

R417-10 : Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation.

R147-10/II, 1° : Est considéré comme gênant la circulation publique l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule sur trottoirs, passages ou accotements réservés à la circulation des piétons.

2) Les risques en cas de non respect de cette règle :

le contrevenant risque une amende et également une mise en fourrière de son véhicule.

Des effets catastrophiques pour les piétons.

Ces deux articles du code de la route visent avant tout à protéger les piétons. Le stationnement sur trottoir oblige de nombreuses personnes à marcher sur la chaussée. Les personnes à mobilité réduite et les enfants en sont les premières victimes.

Devant la configuration de certaines rues de la commune, nous ne pouvons que tolérer le stationnement sur trottoir ou « à cheval » aux deux conditions suivantes

1) Qu'un passage d'un mètre soit laissé pour les piétons ainsi que les poussettes.

2) Que ces stationnements soient effectués de manière à gêner le moins possible la circulation des autres véhicules.

Malgré tout, l'incivilité continue...

Cupcakes nids de Pâques au chocolat

Ingredients

Pour 10 à 12 cupcakes

- 100 g de beurre mou
- 110 g de sucre
- 2 gros oeufs
- 3 cl de lait
- 150 g de farine
- 1 cuillerée à café de levure chimique
- 80 g de chocolat noir fondu

Pour la ganache :

- 100 g de chocolat noir
- 80 g de crème fraîche liquide



Préparation

1. Préparez la ganache : concassez le chocolat et placez-le dans un saladier. Versez la crème bouillante dessus et remuez jusqu'à avoir une ganache homogène. Versez dans une poche à douille munie d'une douille de 4 mm et laissez refroidir.
2. Pour les cupcakes : fouettez le beurre mou avec le sucre jusqu'à ce que le mélange blanchisse. Ajoutez les oeufs un à un puis le lait. Ajoutez ensuite la farine et la levure (préalablement mélangée entre elles) puis le chocolat fondu.
3. Répartissez cette préparation dans des caissettes en papier (placées dans des moules à muffins pour garder une jolie forme à la cuisson) en remplissant aux 3/4.
4. Faites cuire 15 à 20 min dans le four préchauffé à 180°C. Laissez bien refroidir sur une grille.
5. Reprenez la ganache, mettez-la 10 à 30 min au réfrigérateur si elle est trop liquide. Décorez les cupcakes en répartissant la ganache en forme de nid. Garnissez le centre de petits oeufs de Pâques.